



Concours de pêche au coup de Rocles

Samedi 20 juin 2020

REGLEMENT SANITAIRE

Préambule

Un règlement sanitaire est mis en place afin de respecter les consignes de distanciation physique liées à l'épidémie de Covid-19. Chaque participant au concours s'engage à respecter ce règlement sanitaire. Le non-respect du règlement sanitaire par un participant entraînera l'élimination et l'exclusion immédiate de celui-ci.

Règlement sanitaire

Des masques et du gel hydroalcoolique seront mis à disposition des participants. Le masque sera obligatoire dès que la distanciation physique ne pourra pas être assurée.

Le tirage au sort sera effectué sans intervention directe des participants par un membre unique de l'organisation.

Les pêcheurs seront invités à rejoindre leur poste de pêche dès que celui-ci aura été désigné.

Le port du masque sera conseillé durant le tirage au sort.

Un café sera apporté par un membre de l'organisation directement à chaque pêcheur sur le poste.

Durant la pêche, les postes de pêche sont espacés de 15m, les pêcheurs respecteront donc sans difficulté la distanciation physique.

Chaque pêcheur devra uniquement utiliser son propre matériel et aucune aide extérieure ne sera autorisée pendant la durée de la session de pêche.

A la fin de la pêche, lors de la pesée des poissons, le port du masque sera obligatoire pour le pêcheur et les membres de l'organisation. La pesée se fera de façon individuelle, aucun autre pêcheur ne sera autorisé à assister à la pesée d'un autre concurrent.

La remise des prix se fera en respectant les règles de distanciation physique et le port du masque sera conseillé.

La photo de groupe sera supprimée, seule une photo du podium sera réalisée en respectant la distanciation physique.